

→ Direction la Faculté de Psychologie
Le Secrétariat Général

DÉLIBÉRATION N° CPSYCHO_260917-07

Séance du 17 septembre 2026

Point 2.6– Approbation des RG3C et des M3C de LAS 3 Psychologie

LE CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTE de PSYCHOLOGIE

- VU Le code de l'éducation ;
- VU Les statuts et le règlement intérieur de Nantes Université ;
- VU Le règlement intérieur du Pôle Humanités voté au CA de Nantes Université N° CA_221125-03 du 25 novembre 2022 ;
- VU Les statuts de la Faculté de Psychologie ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 29

Nombre de votants : 19

Dont nombre de procurations : 3

Par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Article n°1 : Approbation

Le Conseil de Faculté de Psychologie approuve, pour l'année universitaire 2026-2027, le Règlement Général et les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour la maquette pédagogique : LAS 3 Psychologie. Les documents y relatifs sont annexés à la présente délibération.

Article n°2 : Publication et exécution

La Secrétaire Générale de la Faculté de Psychologie est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de Nantes Université et transmise à la Rectrice.

À Nantes, le 17 septembre 2026

Pour la Directrice de la Faculté de Psychologie
Et par délégation
Solène MAINTEROT
Secrétaire Générale de la Faculté de Psychologie



Fabienne COLOMBEL
Directrice de la Faculté
De Psychologie

Extrait transmis à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le :
Publié le :

Principes généraux des M3C – Parcours L.AS3 Psychologie 2026/2027

Le règlement général des formations PASS et L.AS voté par le Conseil Académique de Nantes Université le 20 septembre 2024 s'applique.

La Faculté de Psychologie complète ce règlement général par son règlement spécifique pour le parcours L.AS3 Psychologie comme suit :

1. Une année d'étude est validée dès lors que les 6 blocs sont validés.
2. Un bloc est validé sans compensation si sa moyenne est supérieure ou égale à 10 sur 20.
3. Au sein d'une année, un bloc est validé par compensation avec l'autre bloc de même nature si la moyenne des deux blocs est supérieure à 10 sur 20. La compensation entre 2 blocs de même nature n'est pas possible si la moyenne à l'un des 2 blocs est inférieure à 8 sur 20.
4. Lorsqu'un bloc est validé (avec ou sans compensation entre blocs), tous les EC et toutes les UE constituant ce bloc sont automatiquement validés. Au sein de chacun des 6 blocs, des compensations entre UE ou entre EC sont possibles. Toutefois une exception existe : si la moyenne obtenue à l'EC « Ouverture professionnelle – stage et suivi de stage » du second semestre est inférieure à 1, alors la compensation ne s'applique pas et le bloc transversal ne peut être validé.
5. La règle générale veut qu'il ne soit pas possible de renoncer à la compensation entre UE ni entre EC sauf cas particuliers détaillés plus bas.
6. Les étudiants doivent se rendre disponibles sur l'ensemble des périodes d'examens indiquées dans le calendrier universitaire, notamment en cas de modification du calendrier des épreuves durant lesdites périodes.
7. Conformément à l'arrêté Licence, la seconde chance est de droit. Une seconde session d'examen est organisée pour les UE et/ou EC non validés.
8. L'inscription à cette seconde session d'examen n'est pas automatique : l'étudiant doit la demander selon les modalités fixées par la Faculté de Psychologie.
9. L'étudiant doit repasser en seconde session uniquement les examens des UE et/ou des EC, au sein des blocs non validés, pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20, et pour lesquels aucun report de note n'est prévu.

10. Une fois les notes et résultats de Session 1 arrêtés par le jury, et lorsqu'une note ou un résultat compromet sérieusement les chances de poursuite d'études d'un étudiant, et qu'une seconde session est organisée, celui-ci peut solliciter une renonciation de certaines notes auprès de la Présidente du jury dans un délai fixé par la Présidente de jury. Entre les 2 sessions d'une même année, l'étudiant peut donc renoncer à une ou plusieurs note(s) obtenue(s) par compensation si une seconde session est déjà prévue dans les M3C et s'il veut la ou les améliorer.
11. Une fois validée par la Présidente de Jury, toute demande de renonciation est définitive et entraînera Si elle est validée par la Présidente de jury, la renonciation d'une note entraîne automatiquement l'annulation de la note concernée. Un étudiant qui a sollicité la renonciation d'une note ne peut demander l'annulation de cette renonciation. Dès lors que la renonciation d'une note est validée par la Présidente de Jury, l'étudiant doit obligatoirement s'inscrire à la session 2 pour cette épreuve. Si elle est validée par la Présidente de jury, la renonciation d'une note entraîne automatiquement l'annulation de cette note. Si l'étudiant ne s'inscrit pas et s'il ne se présente pas à l'épreuve, la note à laquelle il a renoncé, sera remplacée par un 0 d'absence.
12. La note obtenue à la seconde session d'examen annule et remplace la note obtenue à la première session d'examen. La moyenne à l'UE est recalculée.
13. En cas d'absence à un examen terminal ou à un contrôle continu pour lequel aucun report de note n'est prévu en seconde session, l'étudiant reçoit un zéro d'absence. En cas d'absence à un contrôle continu pour lequel la note est reportée en seconde session, l'étudiant reçoit également un zéro d'absence, sauf présentation d'un justificatif d'absence pour cause de décès d'un proche ou d'hospitalisation en urgence (la recevabilité des justificatifs est laissée à l'appréciation du jury) ; dans ce cas de figure, un examen de rattrapage peut être proposé à l'étudiant pour ce contrôle continu.
14. Si un ou plusieurs blocs ne sont pas validés à l'issue de la seconde session, l'étudiant ne valide pas son année de Licence. Si un ou plusieurs blocs ne sont pas validés à l'issue de la seconde session, l'étudiant ne valide pas son année de LAS 3. Selon les R3C de Nantes Universités 2023- 2027 validés par le CAC du 31 mars 2023, le redoublement n'est pas de droit en Licence 3. Il est exceptionnel et soumis à la décision du jury.
15. En cas de redoublement en Licence 3, l'étudiant conserve les UE validées. Il ne devra repasser que les UE non validées des blocs non validés.

16. Pour un bloc non validé constitué d'EC (exemple blocs transversaux), en cas de redoublement, l'étudiant ne conserve pas les notes aux EC et devra donc repasser l'ensemble des EC de ce bloc.
17. A l'issue de la Session 2, les redoublants peuvent demander à renoncer au bénéfice de notes ou de résultats qu'ils souhaitent améliorer. L'étudiant peut donc renoncer à une ou plusieurs note(s) d'UE acquises (avec ou sans compensation) s'il veut la ou les améliorer. Il doit établir sa demande au moment de la rentrée, adressée à la Présidente de jury de la formation, dans un délai fixé par la Présidente de jury et présenté lors de la pré-rentrée universitaire.
18. A l'issue de la Session 2, si la demande de renonciation des étudiants redoublants est acceptée, l'ensemble des notes de l'UE sera annulé. En conséquence, l'étudiant doit devra repasser tous les examens (CC et/ou ET) associés à cette UE que les notes obtenues l'année précédente soient inférieures ou supérieures à 10. Si la demande de renonciation concerne une UE constituée d'EC (exemple blocs transversaux), l'étudiant devra repasser l'ensemble des EC de cette UE, même s'il avait obtenu une note supérieure ou égale à 10 aux CC comme aux ET.
19. A l'issue de la session 2, un étudiant peut renoncer à une note d'UE validée par compensation au sein d'un bloc comportant d'autres UE validées par compensation. Toutefois, si la renonciation à cette note d'UE entraîne l'annulation de la compensation intrabloc d'une ou plusieurs autres UE, alors l'étudiant devra aussi renoncer à celle(s)-ci.
20. Les règles générales d'évaluation pour les étudiants « Programme d'échange international » (document joint) s'appliquent à ce parcours.
21. Les règles d'utilisation de l'IAG définies dans « La charte d'utilisation des IAG par les étudiants » s'appliquent à ce parcours.

Code pédagogique UE	Nom UE	Coefficient de l'UE	Première session					Deuxième session		
			Régime ordinaire					Régime ordinaire		
			Contrôle continu		Examen terminal			Contrôle continu	Examen terminal	
			Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	ECRIT	TYPE et DUREE
			Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2				
BLOC DISCIPLINAIRE 5										
PLGPPC5E1A	Psychologie Clinique	6	3			3	QCM et ou rédac 2h	3	3	QCM et ou rédac 2h
PLGPPC5E1B	Psychologie Cognitive	6				6	QCM et ou rédac 2h	0	6	QCM et ou rédac 2h
PLGPPC5E1C	Neurobiologie adaptative	3	0,15 (TP) + 0,15 (TD)			2,7	QCM et ou rédac 2h	0,3	2,7	QCM et ou rédac 2h
PLGPPC5E1D	Conception de recherche	3			1,5	1,5	QCM et ou rédac 2h	0	3	QCM et ou rédac 2h

Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session				Deuxième session		
					Régime ordinaire				Régime ordinaire		
					Contrôle continu		Examen terminal		Contrôle continu	Examen terminal	
					Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	ECRIT	TYPE et DUREE
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2				
BLOC TRANSVERSAL 5											
PLGPPC5U02	Compétences transversales 5	Psychométrie	PLGPPC5E2A	2			2	QCM et ou rédac 2h	0	2	QCM et ou rédac 2h
		Statistiques	PLGPPC5E2B	2	0.1		1.9	QCM et ou rédac 1h	0.1	1.9	QCM et ou rédac 1h
		Anglais	PLGPPC5E2C	2		2			0	2	QCM et ou rédac 1h

Code pédagogique UE	Nom UE	Coefficient de l'UE	Première session				Deuxième session		
			Régime ordinaire				Régime ordinaire		
			Contrôle continu		Examen terminal		Contrôle continu	Examen terminal	
			Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	ECRIT	TYPE et DUREE
			Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2				
BLOC COMPLEMENTAIRE 5									
PLGPPC5E3A	Effets de dispositifs éducatifs	3			3	QCM et ou rédac 1h	0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3B	Psychologie des apprentissages	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3C	Psychopathologie Développementale 1 : Modèle général sur les troubles du comportement	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3D	Place(s) de l'enfant dans la société et la famille	3			3	rédac 1h	0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3E	Santé au travail et risques psychosociaux	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3F	Vieillessement et cognition	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3G	Les mesures physiologiques en neuropsychologie clinique	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3G	Psychologie non-humaine	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3H	Les addictions : approche intégrative	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3I	Psychopathologie et culture	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3J	Prévention en santé : messages et actions du psychologue vers des comportements salutogènes	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3K	Thérapies validées empiriquement en psychologie de la santé	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3L	Croyances sociales	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3M	Pratiques de la pleine conscience ou mindfulness	3		1	2	QCM et ou rédac 1h	0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3N	Psychologie sociale et transition écologique	3			3	QCM et ou rédac 1h	0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3P	Bien-être et réussite des étudiants	3		1	2	QCM et ou rédac 1h	0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3Q	Neuromythes S5	3			3	QCM et ou rédac 1h	0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3R	Harcèlement scolaire 5	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3S	Facteurs communs & process. de changmts en psy 5	3			3	QCM et ou rédac 1h	0	3	QCM et ou rédac 1h
PLGPPC5E3T	Réalité et construction troubles mentaux	3		1,5	1,5	QCM et ou rédac 1h	0	3	QCM et ou rédac 1h

Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Coefficient de l'EC	Première session					Deuxième session			
				Régime ordinaire					Régime ordinaire			
				Contrôle continu		Examen terminal			Contrôle continu	Examen terminal		
				Ecrit et/ou oral et ou dossier	Ecrit et/ou oral et ou dossier	Dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	ORAL	ECRIT	TYPE et DUREE
				Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2					
BLOC DISCIPLINAIRE 6												
PLGPPC6E1A	Psychologie du développement	Psychologie du développement	6				6	QCM et/ou rédactionnel 4h	0		6	QCM et/ou rédactionnel 4h
PLGPPC6E1B	Psychologie Sociale	Psychologie Sociale	6				6	QCM et/ou rédactionnel 2h	0		6	QCM et/ou rédactionnel 2h
PLGPPC6E1C	Neurobiologie cognitive et pharmacologie	Neurobiologie cognitive et pharmacologie	3	0,15 (TD) 0,15 (TP)			2,7	QCM et/ou rédactionnel 2h	0,3		2,7	QCM et/ou rédactionnel 2h
PLGPPC6E1D	Conduite de recherche	Conduite de recherche	3			1,5	1,5	QCM et/ou rédactionnel 2h	0		3	QCM et/ou rédactionnel 2h

Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session				Deuxième session			
					Régime ordinaire				Régime ordinaire			
					Contrôle continu		Examen terminal		Contrôle continu	Examen terminal		
					Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	DOSSIER	ECRIT	TYPE et DUREE
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2					
BLOC TRANSVERSAL 6												
PLGPPC6U02	Compétences transversales 4	Ouverture pro, stage, suivi de stage (note seuil : 1/20)	PLGPPC6E2A	2 note seuil 1		2			0	2		
		Statistiques	PLGPPC6E2B	2	0.1		1.9	QCM et ou rédac 1h	0.1		1.9	QCM et ou rédac 1h
		Informatique	PLGPPC6E2C	1		1			0		1	sur ordinateur 1h
		Anglais	PLGPPC6E2D	1		1			0		1	QCM et ou rédac 1h

Code pédagogique UE	Nom UE	Coefficient de l'EC	Première session				Deuxième session		
			Régime ordinaire				Régime ordinaire		
			Contrôle continu		Examen terminal		Contrôle continu	Examen terminal	
			Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	ECRIT	TYPE et DUREE
			Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2				
BLOC COMPLEMENTAIRE 6									
PLGPPC6E3A	Transitions de vie, perspectives temporelles et orientation	3			3	QCM et ou rédac 1 h	0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3B	Adaptation scolaire et décrochage	3			3	QCM et ou rédac 1 h	0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3C	Psychopathologie Développementale 2 : Addiction	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3D	Croyances sociales	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3E	Neuropsychologie : aspects de la pratique clinique	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3F	Psychopathologie du stress et du burn-out	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3G	Attachement et protection de l'enfance	3			3	QCM et ou rédac 1 h	0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3H	Parole et participation de l'enfant	3		0,45	2,55	QCM et ou rédac 1 h	0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3I	Psychopathologie du trauma	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3J	Plascticité cérébrale	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3K	Intervention et prises en charge en psychologie de la santé	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3L	Prise en charge des problèmes de santé en institutions : enfants, adultes et agés	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3M	Vieillissement socio-affectif	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3N	Introduction à la psychologie de la santé	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3P	Approche processuelle transdiagnostique en psychopathologie	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3O	Facteurs en jeu dans le bien-être en psychologie de la santé	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3Q	Pratiques Systémiques S6	3			3	QCM et ou rédac 1 h	0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC5E3R	Harcèlement scolaire 5	3		3			0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3S	Facteurs communs & process. de changmts en psy 5	3			3	QCM et ou rédac 1 h	0	3	QCM et ou rédac 1 h
PLGPPC6E3T	Réalité et construction troubles mentaux	3		3	1,5	QCM et ou rédac 1 h	0	3	QCM et ou rédac 1 h

Pôle Santé	Composante Médecine			Diplôme Médecine			Mention Médecine						Parcours					Année PASS												
SEMESTRE	UNITES D'ENSEIGNEMENT			ELEMENTS CONSTITUTIFS			COEFFICIENT	ECTS 1 ECTS = 25h-30h (volume total de travail attendu de l'étudiant)	Contrôle continu intégral (menu oui/non)	Première session										Deuxième session										
	Code UE	TITRE UE	TYPE D'UE O = modalité UE obligatoire (sans choix) C = modalité de l' UE au choix	Code EC	TITRE EC	TYPE D'EC O = modalité UE obligatoire (sans choix) C = modalité de l' UE au choix				Lorsque le contrôle continu n'est pas intégral										Lorsque le contrôle continu n'est pas intégral										
										Régime ordinaire					Dispensé d'assiduité					Contrôle continu intégral (menu oui/non)	Régime ordinaire					Dispensé d'assiduité				
										Contrôle continu		Examen terminal			Contrôle continu		Examen terminal				Contrôle continu		Examen terminal			Contrôle continu		Examen terminal		
										CC ECRIT	CC ORAL	EX ORAL	EX ECRIT	DUREE	CC ECRIT	CC ORAL	EX ORAL	EX ECRIT	DUREE		CC ECRIT	CC ORAL	EX ORAL	EX ECRIT	DUREE	CC ECRIT	CC ORAL	EX ORAL	EX ECRIT	DUREE
S5 S6	M3OS301	Option Santé 3	O	M3OS301	Biologie moléculaire	O	2	2	non	NA	NA	NA	QIM	0:30:00					non	NA	NA	NA	NA							
	M3OS303		O	M3OS303	Biophysique	O	2	2	non	NA	NA	NA	QIM	0:30:00					non	NA	NA	NA	NA							
	M3OS305		O	M3OS305	Physiologie	O	2	2	non	NA	NA	NA	QIM	0:30:00					non	NA	NA	NA	NA							
	M3OS304		O	M3OS304	Microbiologie	O	2	2	non	NA	NA	NA	QIM	0:30:00					non	NA	NA	NA	NA							
	M3OS302		O	M3OS302	Anatomie	O	2	2	non	NA	NA	NA	QIM	0:30:00					non	NA	NA	NA	NA							

Règles d'évaluation pour les étudiants « Programme d'échange international » en Licence et Master de Psychologie

Cas particulier de l'évaluation par un regroupement d'épreuves

Lorsque plusieurs matières (une UE ou un groupe d'EC au sein d'une UE) sont évaluées par un regroupement d'épreuves, les étudiants « Programme d'échange international » doivent obligatoirement être inscrits à l'ensemble des EC qui font l'objet d'une évaluation commune.

Situations pouvant donner lieu à un aménagement des examens

1. Les étudiants « Programme d'échange international » peuvent demander un aménagement des examens dans deux situations : 1) en Session 1 ou en Session 2, lorsqu'il existe un chevauchement entre deux examens ; 2) en Session 2 uniquement, lorsque l'étudiant a quitté le pays et ne peut pas se déplacer pour passer l'examen.
2. Les étudiants « Programme d'échange international » disposent par ailleurs des mêmes possibilités d'aménagement pour situations particulières (maladie...) que les étudiants non-« Programme d'échange international ». Ces aménagements sont traités de la même façon que pour les étudiants non-« Programme d'échange international ».

Aménagements autorisés

1. Lorsque l'aménagement demandé concerne un examen sur table :
 - a. En cas de chevauchement d'examen (Session 1 ou Session 2) : un examen de remplacement doit être organisé à une date différente (au sein du calendrier normal des examens). Cet examen doit porter sur un sujet différent de l'examen des étudiants non-« Programme d'échange international », et doit avoir lieu dans les mêmes conditions (même durée, même temps de préparation, mêmes conditions d'accès à des documents autorisés ou non...).
 - b. En cas d'étudiant ayant quitté le pays (Session 2 uniquement) : l'examen doit être passé dans l'université d'origine de l'étudiant, dans les mêmes conditions d'évaluation et de surveillance que pour les étudiants non-« Programme d'échange international ». Cet examen doit si possible être passé au même moment que pour les étudiants non-« Programme d'échange international » ; dans le cas où l'heure de l'épreuve et le décalage horaire ne

le permettent pas, l'examen devra obligatoirement porter sur un sujet différent de l'examen des étudiants non-« Programme d'échange international ».

2. Lorsque l'aménagement demandé concerne un examen oral :

- a. En cas de chevauchement d'examen (Session 1 ou Session 2) : un examen de remplacement doit être organisé à une date différente (au sein du calendrier des examens). Cet examen doit avoir lieu dans les mêmes conditions que l'examen des étudiants non-« Programme d'échange international » (même durée, même temps de préparation, mêmes conditions d'accès à des documents autorisés ou non...).
- b. En cas d'étudiant ayant quitté le pays (Session 2 uniquement) : l'examen peut être organisé en distanciel, dans les mêmes conditions que pour les étudiants non-« Programme d'échange international » (même durée, même temps de préparation, mêmes conditions d'accès à des documents autorisés ou non...). Pour cet aménagement, l'étudiant doit disposer d'une connexion internet stable ; l'examen doit avoir lieu en visioconférence, l'étudiant devant disposer d'une caméra lui permettant d'être visible pendant l'examen ; la caméra doit permettre à l'évaluateur de s'assurer de l'absence d'autres personnes ou de documents de cours dans la pièce et de contrôler l'identité de l'étudiant.

3. Lorsque l'aménagement demandé concerne un contrôle continu : selon le format de l'examen, les règles d'aménagement pour un examen sur table ou un examen oral s'appliquent. En cas de chevauchement d'examens pour un contrôle continu, deux autres aménagements sont possibles :

- a. Si le contrôle continu a lieu séparément pour chaque groupe TD, l'étudiant peut passer l'examen avec un autre groupe que le sien.
- b. S'il existe un Examen Terminal spécifique aux étudiants Dispensés d'Assiduité (ETDA), l'étudiant peut passer cet ETDA (attention, les étudiants « Programme d'échange international » ne peuvent participer à l'ETDA dans la même salle que les étudiants dispensés d'assiduité : il est nécessaire de prévoir une salle et un surveillant spécifiques).

Procédure d'aménagement

1. Les situations qui demandent un aménagement des examens sont identifiées par les responsables ou coordinateurs des relations internationales, qui transmettent ensuite une demande d'aménagement au secrétariat pédagogique concerné.
2. Le secrétariat pédagogique transmet la demande d'aménagement à l'enseignant responsable de l'épreuve, ainsi qu'au jury de l'année correspondante.
3. Dans le cas où l'enseignant et le jury choisissent d'organiser une épreuve de remplacement sur un créneau différent, le secrétariat pédagogique :
 - a. choisit un nouveau créneau, en concertation avec l'étudiant concerné et l'enseignant ;
 - b. réserve une salle ;
 - c. émet une convocation formelle à destination de l'étudiant ;
 - d. réceptionne le nouveau sujet d'examen, préalablement validé par le jury ;
 - e. prépare la feuille d'émargement, le sujet d'examen, et une copie d'examen ;
 - f. vérifie que l'enseignant est disponible pour surveiller l'examen ou
 - g. recherche le cas échéant un autre surveillant.

Aménagement général pour les examens sur table

1. Tous les étudiants « Programme d'échange international » sont autorisés à se présenter aux examens sur table avec un dictionnaire monolingue ou bilingue, sans annotations. Le dictionnaire devra être vérifié par le surveillant d'examen.
2. Tous les étudiants « Programme d'échange international » sont autorisés à reporter la mention "Étudiant « Programme d'échange international »" en tête de leur copie d'examen.